

## Contexte :

L'encadrement administratif est une garantie d'organisation, de personnalisation et de sécurité de l'engagement bénévole en même temps qu'il participe du respect des lois : il constitue un gage certain de qualité du bénévolat et de la relation entre le bénévole et l'association.

## Problématique :

*Le statut du bénévole n'existe pas dans les lois françaises. Pour autant, la place du bénévolat est délimitée par petites touches qu'il convient de prendre en compte et d'intégrer dans une réglementation interne à l'association.*

*Elle devra fixer les cadres administratifs de l'exercice du bénévolat en s'efforçant de garantir la liberté du bénévole et tous les impératifs de l'association, juridiquement responsable de celui-ci.*

*Parallèlement, la gestion administrative du bénévole permet de personnaliser la relation entre ce dernier et l'association. En le connaissant mieux, les dirigeants seront plus aptes à proposer à chaque bénévole des conditions d'exercice de l'activité compatibles avec sa vie privée, professionnelle, ... et de mieux utiliser ses compétences au service de l'action.*

## Pour l'association :

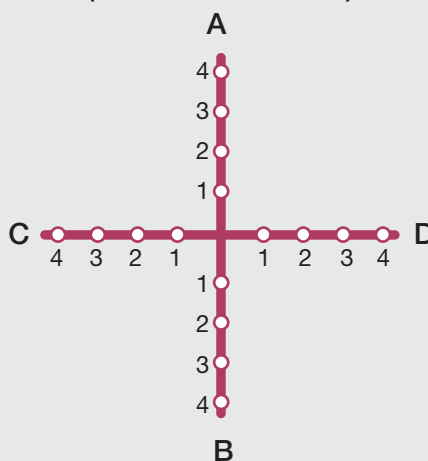
Il s'agit de mettre en place les outils permettant d'atteindre les objectifs ci-dessus :

- La fiche individuelle du bénévole reprenant les principales informations le concernant, permettant de le connaître et de le contacter,
- des règlements ou procédures concernant l'assurance, le remboursement ou l'abandon des frais, la distinction entre activité bénévole, volontaire et salariée,
- des règlements ou procédures concernant l'exercice sécurisé du bénévolat : bénévolat des mineurs, des personnes au chômage, des étudiants, mesures de vaccination, de protection contre les risques liés aux activités,
- des dispositifs permettant l'application et le respect des statuts et du règlement intérieur de l'association : acquisition et perte de la qualité de bénévole, règles de conduite à respecter, éventuelles sanctions ...

(suite au verso)

## Les incontournables :

- A. Une série de mesures de gestion administrative des bénévoles existe-t-elle dans l'association ?
- B. Chaque bénévole fait-il l'objet d'une fiche individuelle (papier ou informatique dans le cadre d'une base de données) ?
- C. Existe-t-il une procédure pour le remboursement ou l'abandon des frais engagés par les bénévoles ?
- D. Y a-t-il un garant des conditions d'hygiène, de sécurité et d'assurance des bénévoles ?

Grille d'analyse  
("ou état des lieux")<sup>1</sup>

## Légende :

- 1 = insuffisant
- 2 = correct
- 3 = bien
- 4 = très bien

<sup>1</sup> Relier A B C D selon la graduation 1 2 3 4 pour obtenir VISUELLEMENT l'état des lieux concernant le thème.

(suite du texte)

### Pour le bénévole :

C'est avant tout s'efforcer de connaître au plus près le fonctionnement de l'association en posant toutes les questions qui lui permettent de s'engager librement au respect des règles internes.

C'est aussi prendre conscience que, si le bénévolat est un acte généreux de don de temps et de compétences, il ne peut s'exercer que dans un cadre rigoureusement défini, garantissant la sécurité de chacun.

Mais, c'est enfin l'assurance d'être reconnu en tant que personne et protégé comme tel dans l'exercice de son bénévolat.

### Des questions pour aller plus loin :

- Existe-t-il une personne dans l'association qui serait prête à prendre en mains les questions liées à la gestion administrative des bénévoles ?
- Comment faire le lien entre les différents sujets concernant un même bénévole ? L'association a-t-elle besoin d'une base de données ?
- L'association est-elle au courant de l'évolution de la législation ayant un impact sur le bénévolat ?
- L'association analyse-t-elle les risques tant pour le bénévole que pour l'association ?

### Pour en savoir plus :

Le texte « Ressources bénévoles et management » est disponible sur le site de France Bénévolat

[www.francebenevolat.org](http://www.francebenevolat.org)

### Illustration

Exemples spécifiques relevés dans l'environnement du lecteur :

### Notes personnelles